



## Aucune nouvelle pour la succession de mon père

Par **SANDRINE59**, le 05/10/2018 à 10:40

Bonjour,

Mon père est décédé il y a près de 7 mois. Je n'avais plus aucun contact avec mes parents depuis de nombreuses années.

Le lendemain de l'enterrement ma mère avait rdv chez un notaire, rdv auquel je n'ai pas été conviée.

Depuis aucune nouvelle! Les seuls renseignements que j'ai pu arracher à ma mère (lors d'un unique contact téléphonique) sont qu'il n'y avait pas de testament ni de donation au dernier vivant. J'ai quand même réussi à avoir les coordonnées du notaire, que j'ai appelé une semaine après leur rdv. Il m'a juste confirmé bien avoir mon identité, que l'inventaire avait été fait(?) et que ma mère "de toute façon" avait tout l'usufruit(?) je n'ai rien su de plus, pas très bavard et aimable... j'ai donné mon numéro de portable, lui précisant bien que si lui ne me tenait pas au courant, ce ne serait certainement pas ma mère qui le ferait!

Mes parents ont toujours été mariés (sans contrat de mariage) je suis leur seule fille. Ma mère a 69 ans et mon père en avait 70.

Je m'interroge car je lis que la déclaration de succession doit être faite dans les 6 mois.

Est-ce normal que je n'ai eu aucun document à signer? Que je n'ai rien reçu? Est-il possible que le notaire remette tout à ma mère pensant qu'elle me les fournit? Ça m'inquiète pas mal car ne pourrais-je pas être accusée de faire la morte et de ne pas répondre?

Je ne tiens pas à avoir des soucis avec le fisc!!

Je vous remercie si vous pouvez me renseigner.

Par **SANDRINE59**, le 12/10/2018 à 10:24

Bonjour,

Personne pour me répondre?

J'ai tenté de joindre le notaire qui s'occupe de la succession mais sans succès!! Il doit me rappeler... depuis une semaine....

Merci, bonne journée.